

REGLEMENT du Concours PIECE ARTISTIQUE  
pour présentation d'une BOULE de TRADITION  
Organisé par la  
FEDERATION des BOULANGERS & BOULANGERS-PATISSIERS de Loire-Atlantique

I. La Fédération des Boulangers & Boulangers Pâtissiers de Loire-Atlantique organise un concours de pièce artistique servant de support de présentation à une boule de tradition d'un poids d' 1 Kilo environ.

II. Ce concours est ouvert uniquement aux professionnels de la Boulangerie & Boulangerie-Pâtisserie Artisanale : « Patrons – Ouvriers - Apprentis », classés en deux groupes :  
- 1ère Catégorie : + de 21 ans (au jour du concours)  
- 2ème Catégorie : - de 21 ans « «

III. Le thème est : « LE DESSIN ANIME ». Il sera demandé à chaque candidat d'inclure son pain dans la présentation de sa pièce artistique. Une boule similaire sera demandée pour le goût. Le concours est établi de manière à pouvoir juger en même temps les concurrents sur leur valeur professionnelle pure et sur leur valeur artistique.

IV. La présentation finale ne devra pas dépasser les dimensions suivantes : 80 X 80 X 80.

V. Toute utilisation d'armature ou de colle non alimentaire ne sera pas admise. Seul le vernis alimentaire pourra être autorisé pour une meilleure conservation des pièces. Attention, pour la présentation de la pièce si besoin, n'utiliser que du tissu ignifugé.

VI. La notation sera la suivante : 70 points sur la pièce artistique, 10 points sur l'aspect de la boule, et 20 points sur le goût.

VII. L'inscription, accompagnée du règlement de 10 € (ou 15 € si 2 concours ou +), devra parvenir pour le 5 Mars 2009, à :  
Fédération des Boulangers & Boulangers-Pâtissiers de L.A. - 10, rue de la Jalousie - B.P. 98404 – 44984 STE LUCE  
SUR LOIRE Cedex – Tel. : 02 51 13 31 88 – Fax. : 02 51 13 31 99 – Adresse mail : e.anciaux@boulangerie44.org.

VIII. Les pièces pourront être déposées au Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes : le Samedi 14 Mars 2009 de 14 H. à 16 H. Le Jury passera le Dimanche 15 Mars 2009 de 10 H 00 à 11 H 00 (horaire impératif).

IX. Le jury est souverain ; il sera présidé par un Meilleur Ouvrier de France et sera composé de professionnels reconnus.

X. Les organisateurs s'interdisent de participer aux travaux du jury.

XI. Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

XII. Remise des diplômes et des récompenses : le Mercredi 18 MARS 2009

Présence indispensable en tenue professionnelle :

- à 13 H 30 pour une photo officielle devant votre pièce artistique

- à 14 H 30 pour la proclamation des résultats sur le podium « Pâtisserie »

suivie d'un vin d'honneur.

Chaque candidat devra joindre à sa pièce artistique une photo d'identité et une carte de visite sous enveloppe cachetée mentionnant ses nom, prénom et adresse ou le nom de l'Etablissement qui l'emploie. Ces documents serviront à l'exposition des pièces après le résultat du Concours.

Le jury sera présidé par un M.O.F.